



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2023-018
Voirie

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de Cubzac les Ponts,

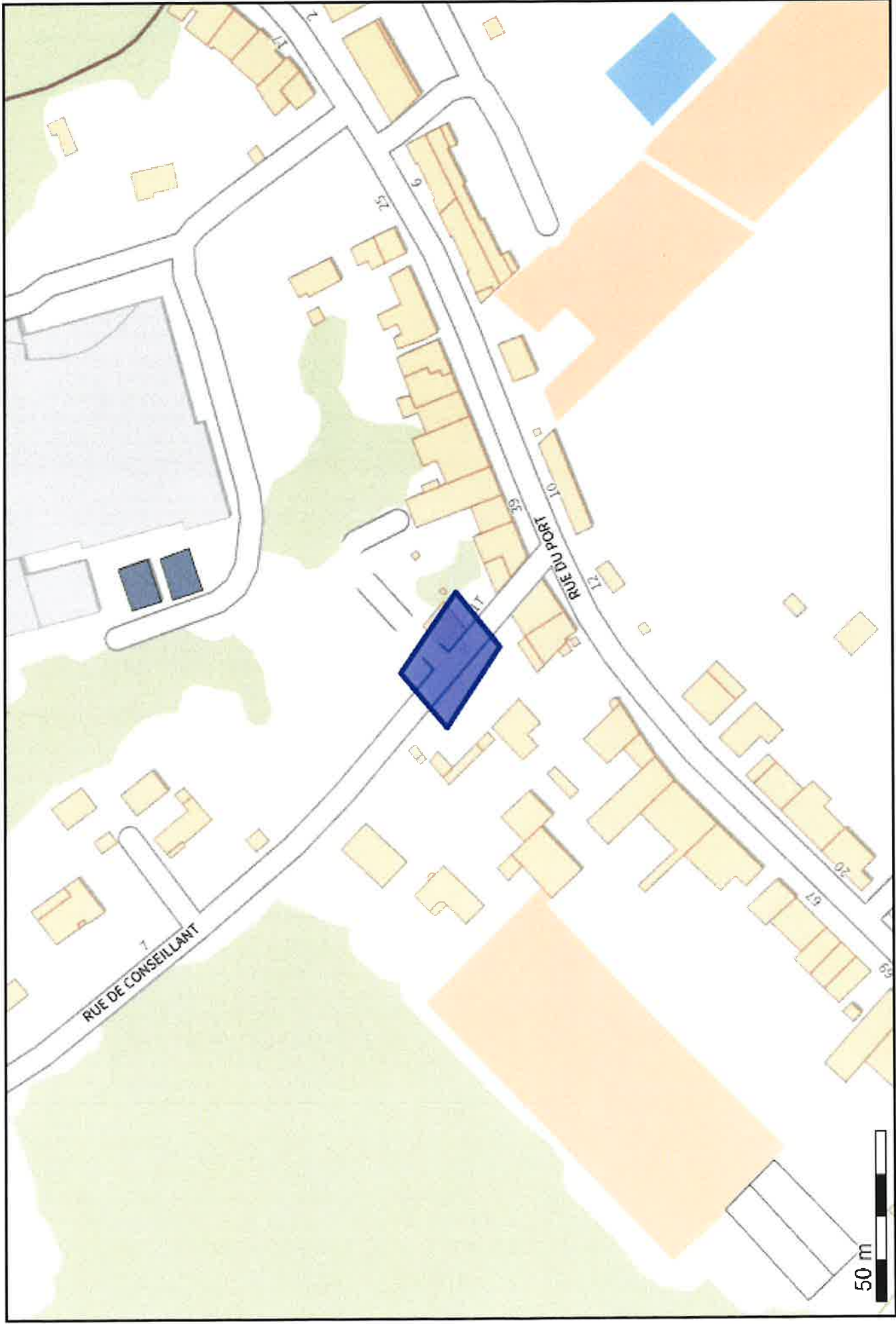
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code Pénal,
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu** la demande présentée par la société SOGEDO ST ANDRE DE CUBZAC, représentée par Madame DERRIEN Julie, en date du 08/02/2023 sur la réglementation de la circulation pour le renouvellement d'un branchement d'eau potable, rue de Conseillant sur la commune de Cubzac-les-Ponts ;

ARRETE

- ARTICLE 1 -** Afin de pouvoir sécuriser les travaux rue de Conseillant sur la commune de Cubzac-les-Ponts pour le renouvellement d'un branchement d'eau potable, la circulation sera alternée manuellement et le stationnement ainsi que le dépassement seront interdits au droit du chantier du mercredi 08 mars 2023 au mardi 14 mars 2023 inclus.
- ARTICLE 2 -** Les véhicules de secours et les riverains restent prioritaires. Le chantier sera balisé.
- ARTICLE 3 -** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 4 -** Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
 - Le demandeur (SOGEDO ST ANDRE DE CUBZAC),

Fait à Cubzac les Ponts, le **13 FEV. 2023**
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la voirie,
Jean-Pierre PRAT





(44.967378 -0.458349);(44.967256 -0.458553);(44.967120 -0.458253);(44.967233 -0.458049);(44.967378 -0.458349);